

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, CHAULET Christel, COINDEAU Lucien, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JËBAI Hassan, MALAGNOUX Bruno, PFRIMMER-PICHON Joëlle, RATIER Joël, ROY Didier, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉS-REPRESENTÉS :**

COUTET Claudine, adjointe au Maire, excusée représentée par C CHAULET, conseillère municipale  
NEBOUT LACOURARIE Martine, adjoint au Maire, excusée représentée par T GRANET, conseiller municipal  
DUMASDELAGE Marie Jo, adjointe au Maire, excusée représentée par C BALESTRAT, conseiller municipal  
HAZELAS Laurence, adjointe au Maire, excusée représentée par C BRANDY, adjoint au Maire  
CHABAUD Mireille, conseillère municipale, excusée représentée par J RATIER, adjoint au Maire  
FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par P DURAND, conseiller municipal  
GANDOIS Philippe, conseiller municipal, excusé représenté par B BEAUBREUIL, adjoint au Maire  
LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par P ALLARD, Maire  
SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère municipale, excusée représentée par L COINDEAU, adjoint au Maire

**EXCUSÉES :**

ARNAUD Sylvie, conseillère municipale  
REVELON Angeline, conseillère municipale

L'assemblée désigne ensuite Lucien Coindeau, adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance en indiquant que le bilan d'activités 2017 de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin a été distribué aux membres du conseil municipal et a fait l'objet d'un débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget Camping
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 253,15 € TTC au budget de la Commune
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 2 121,57€ TTC au budget de l'Eau
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 1 725,78 € TTC au budget de l'Assainissement
- DECIDE de fixer la durée d'amortissement d'une subvention communale d'équipement versée au budget annexe Camping à un an
- DÉCIDE de conclure :
  - un contrat d'apprentissage au service espaces verts à compter du 1er Octobre 2018, pour une durée de deux ans afin de préparer un Brevet Professionnel Agricole-Travaux d'Aménagements paysagers

- un contrat d'apprentissage au service bâtiments à compter du 20 novembre 2018, pour une durée de deux ans afin de préparer un CAP monteur en installation sanitaire
  - un contrat d'apprentissage au service des ressources humaines à compter du 1er Octobre 2018 pour une durée d'un an pour préparer une licence professionnelle d'assistant juridique et ressources humaines
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une charte de coopération avec les villes de Limoges, Bellac et Saint-Yrieix portant sur la mise en place d'un processus ayant pour objectifs :
- o D'associer le développement urbain et rural
  - o D'assurer la promotion du tourisme et de l'économie locale
  - o De faciliter la mobilité professionnelle
  - o De peser sur les décisions susceptibles de désenclaver le territoire
  - o D'assurer une promotion croisée et internationale des arts du feu, de valoriser les industries du cuir et les filières agricoles
  - o De veiller et de contribuer à la préservation de la qualité de vie
  - o De faciliter l'accès à la culture et aux savoirs
- PRECISE
- o Qu'un comité de pilotage composé des maires des 4 communes ou de leurs représentants se réunira chaque année afin d'établir un bilan et définir des perspectives.
  - o Qu'un comité technique, composé de représentants des administrations communales, sera chargé d'établir l'interface avec les services municipaux par des actions pour des actions décidées par les élus.
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour la réhabilitation thermique du gymnase Pierre Dupuy
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour l'aménagement de vestiaires et de sanitaires pour les agents, aux serres municipales
- DECIDE de fixer la durée d'amortissement pour divers travaux sur le budget annexe Camping à un an
- APPROUVE la création des groupements de commandes avec la Communauté de communes Porte Océane du Limousin portant sur la passation d'accords-cadres de fournitures et prestations de services
- AUTORISE le Maire à signer les conventions qui mentionnent les modalités de fonctionnement du groupement, et désignent le coordonnateur chargé d'engager les consultations pour l'attribution des accords-cadres en procédures adaptées ou formalisées
  - AUTORISE le Maire à signer les bons de commandes liés à l'accord-cadre à hauteur des besoins des services définis aux conventions
- VALIDE le principe d'un partenariat entre les différents relais du Pays Ouest Limousin dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels le 10 novembre 2018
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Chalus portant sur le versement d'une aide de 300 euros maximum.
- MANDATE Monsieur Pierre ALLARD, Maire, et Messieurs BRANDY Claude et COINDEAU Lucien, adjoints au Maire pour assister au congrès des maires du 20 au 22 novembre 2018 à Paris.
- APPROUVE le montant de la subvention d'équilibre à verser au CCAS pour l'exercice 2018, ainsi que l'échéancier de versements

- DECIDE de participer, à compter du 1er Octobre 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture du risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
  - DECIDE de verser une participation mensuelle, directement, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée
  - DIT que le montant de la participation est fixé à 12 € pour tous les agents
  - ANNULE ET REMPLACE par la présente délibération, la délibération en date du 11 avril 2013
- APPROUVE, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 le règlement de fonctionnement des services périscolaires
  - AUTORISE le Maire à signer le règlement de fonctionnement des services périscolaires de la ville de Saint-Junien
  - DIT que les modifications ultérieures du règlement de fonctionnement feront l'objet d'un arrêté municipal
- ACCEPTE de répartir entre les diverses collectivités participantes les frais occasionnés par la réception du Noël des agents, ainsi qu'il suit :

COMMUNE, AICARPA,	18 132,91 €
SAINT JUNIEN HABITAT OPH	2 166,69 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	6 812,42 €
	<b>27 112,02 €</b>

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 euros au Lycée Paul Eluard.

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 35.